

## RÈGLEMENT EXPOSANT

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION 15 AVRIL**

### INFORMATIONS IMPORTANTES

#### 1. DROITS D'INSCRIPTION, D'EXPOSITION ET INSERTION AU CATALOGUE

##### ➤ DROITS D'INSCRIPTION 52€

Ce montant sera acquis à l'Association définitivement pour couvrir les frais administratifs de sélection et d'organisation du jury.

##### ➤ DROIT D'EXPOSITION 350€

Ce montant est destiné à couvrir les frais d'exposition et de communication de l'exposition. Les paiements peuvent être faits par chèque ou espèces déposées au secrétariat contre reçu.

**Les artistes de moins de 30 ans en 2019 bénéficient d'une réduction ramenant ce montant de 350€ à 150€ sur présentation d'un document officiel indiquant leur âge.**

##### POUR LES ARTISTES RÉSIDANT EN France

Par chèque : il vous est demandé d'établir deux chèques distincts (52€ et 350€) à l'ordre du Salon d'Automne

En cas de refus de la candidature par le jury de sélection, le chèque ou un virement de 350€ (ou de 150€ pour les moins de 30 ans) sera retourné aux artistes qui n'auront pas été sélectionnés.

##### POUR LES ARTISTES RÉSIDANT À L'ÉTRANGER

Par virement bancaire, ou espèces : il vous est demandé d'établir un versement de 402€ en espèce ou un virement unique de 432€ pour les droits d'inscription et d'accrochage (et de frais bancaires pour les virements). Ce montant est ramené à 232€ pour les artistes de moins de 30 ans en 2019.

En cas de refus de la candidature par le jury de sélection, un virement de 350€ (ou de 150€ pour les moins de 30 ans) sera retourné aux artistes qui n'auront pas été sélectionnés. Attention, les chèques étrangers ne sont pas acceptés.

#### COORDONNÉES BANCAIRES DU SALON D'AUTOMNE

##### La banque postale

Centre financier de Paris-Anjou  
13, rue d'Anjou - 75008 Paris

**IBAN : FR49 2004 1000 0102 0548 7L02 087**

**BIC : PSSTFRPPPAR**

Pour les paiements par virement depuis l'étranger uniquement

Les coordonnées bancaires ci-contre suffisent pour tout transfert.

Pour tout paiement par virement, inscrire dans le libellé du virement le nom d'artiste, joindre à votre dossier la copie de votre ordre de virement et joindre impérativement sur le dossier de candidature votre RIB, pour remboursement éventuel. Si ces renseignements ne sont pas fournis, les sommes resteront acquises à l'Association.

#### 2. JURY

La sélection se fera à partir des visuels de l'œuvre présentée. Le jury se réserve le droit de ne sélectionner qu'une œuvre dans les sections où plusieurs œuvres peuvent être présentées. En cas de non sélection, le droit d'accrochage vous sera retourné, (minoré des frais bancaires pour les virements). Le jury se tiendra en mai et les résultats vous arriveront par la poste début juillet.

#### 3. DROITS DE REPRODUCTION

Chaque artiste s'engage à ne pas demander au Salon d'Automne un droit de reproduction pour l'œuvre reproduite au catalogue, sur notre site Internet, ou via un média traitant le sujet du Salon d'Automne. Toutefois, pour les auteurs membres de la société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques (ADAGP), il sera fait application des conditions d'exploitation prévues dans les conventions conclues par le Salon d'Automne avec cette dernière.

#### 4. SAISIE DES INFORMATIONS

Les informations contenues dans le dossier de candidature seront détenues dans nos fichiers informatiques. Nom, adresse postale, e-mail et téléphone figurant sur le dossier de candidature seront reproduits intégralement au catalogue (sauf demande expresse de votre part) et éventuellement sur notre site. Loi du 6/01/78 informatique et liberté.

#### 5. COMMUNICATION

La communication de l'exposition est assurée par le Salon d'Automne en amont de l'événement. Chaque artiste entrant par sa présence dans la communauté restreinte et privilégiée du Salon d'Automne, s'engage à citer le Salon d'Automne dans sa propre communication sur les réseaux sociaux, en ce qui concerne les événements où il est directement impliqué, notamment en cas d'invitation ou de sélection à exposer lors d'événements en province ou à l'étranger organisés sous l'égide du Salon d'Automne.

#### 6. ASSURANCES

L'association du Salon d'Automne et ses prestataires ne sont pas responsables des œuvres déposées et exposées, et déclinent toute responsabilité en ce qui concerne les vols, incendies, détériorations, etc... Il est vivement conseillé aux artistes de prendre une assurance personnelle, depuis le jour du dépôt jusqu'au retrait. L'artiste et son assureur renoncent à tout recours vis-à-vis de l'Association du Salon d'Automne et de ses prestataires.

#### 7. IDENTIFICATION DES ŒUVRES

Inscrire : nom, prénom, titre et repères (haut, bas) au dos de l'œuvre et à l'intérieur du socle le cas échéant.

#### 8. TRANSPORT

Le transport et la manutention aller et retour des œuvres sont à la charge exclusive des artistes ou de leur transporteur. Celles-ci devront être déballées, remballées et manutentionnées par l'artiste ou son transporteur. Aucun emballage ne pourra être stocké sur place.

#### 9. ACCROCHAGE

Seule sera exposée l'œuvre sélectionnée par le jury de 2019, figurant au catalogue. Tout autre œuvre sera refusée.

Il est rappelé que dans l'espace d'exposition, le dépôt de cartes ou de catalogues personnels est interdit.

Aucune présence des exposants ne sera autorisée pendant l'accrochage sans accord préalable avec l'équipe opérationnelle.

#### 10. CATALOGUE

Chaque artiste sélectionné recevra au moment du dépôt un exemplaire du catalogue 2019. Tout catalogue supplémentaire sera payant.

#### 11. ACQUISITIONS

Un service de renseignements informera les amateurs. En cas de vente d'une œuvre, l'artiste s'engage à faire un don de 15% à l'Association du Salon d'Automne. Ce don est éligible à une réduction d'impôts.

#### 12. RETRAIT

Passés les horaires de retrait, en fin de salon, qui vous seront communiqués ultérieurement, les œuvres seront remises à la Société Nouvelle Morard, société de garde-meuble, qui facturera à l'artiste les frais de garde et de transport de son œuvre. L'Association décline toute responsabilité.

#### 13. ANNULATION

En cas de force majeure, l'organisateur en avisera sans délai les exposants. Dans une telle hypothèse, il n'y aura lieu à aucun remboursement, ni dommages-intérêts. Seront considérés comme cas de force majeure les événements revêtant cette qualification admise par la jurisprudence ainsi que, et ce quelque soit leur cause, les événements rendant impossible l'exploitation du site (inondation, explosion, incendie, décision par une autorité administrative de la fermeture du site, tempête, foudre,...).

**LE DOSSIER COMPLET DE CANDIDATURE DOIT ÊTRE ENVOYÉ AU SECRÉTARIAT DU SALON  
AVANT LE 15 AVRIL 2019.**

## RÈGLEMENT EXPOSANT

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION 15 AVRIL**

### RÈGLEMENT RELATIF AUX CARACTÉRISTIQUES DES ŒUVRES EXPOSÉES

#### PEINTURE – 1 œuvre

Faire deux chèques (français) pour l'inscription et les droits d'accrochage: 52€ + 350€ ou un virement unique de 432€ (banque étrangère uniquement).

Huile, Acrylique... Dimensions: 2 m x 2 m maximum.

Clous non apparents; si bords de la toile non-peints: ruban cache clous; cadres interdits.

Système d'accrochage obligatoire, solide et non apparent. Identification et orientation au dos de l'œuvre: nom, prénom; titre et haut de l'œuvre.

#### PHOTOGRAPHIE – 1 œuvre

Faire deux chèques (français) pour l'inscription et les droits d'accrochage: 52€ + 350€ ou un virement unique de 432€ (banque étrangère uniquement).

Dimensions: 2 m linéaires maximum et œuvres prêtes à l'accrochage. Privilégier les grands formats. Pour les séries, quatre photos maximum.

Préciser sur le formulaire si c'est une photo argentique ou numérique et l'édition. Tirages possibles sur tous supports (traditionnels ou autres). Encadrement sous plexiglas de qualité uniquement (verre interdit) avec baguette sobre, ou sans vitre. Système d'accrochage obligatoire et fiable. Au dos de l'œuvre exposée, indiquer tous les éléments d'identification et d'orientation.

#### SCULPTURE – 1 œuvre

Faire deux chèques (français) pour l'inscription et les droits d'accrochage: 52€ + 350€ ou un virement unique de 432€ (banque étrangère uniquement). Indiquer les 3 dimensions et le poids de l'œuvre. L'œuvre sera impérativement accompagnée d'un socle blanc, propre, parallélépipédique adapté à l'œuvre et au plancher (carton interdit), avec le nom de l'artiste inscrit à l'intérieur du socle. Le socle aura une base au sol de 40 x 40 cm minimum pour les œuvres ne dépassant pas 50 kg. Les socles des œuvres dont le poids est compris entre 50 et 300 kg posséderont une plaque de répartition permettant de s'adapter au plancher (résistance de 300 kg/m<sup>2</sup>). Le Salon ne dispose pas de socle. La manutention des pièces lourdes sera faite par l'artiste, qui prévoira les moyens appropriés, en tenant compte de la hauteur de structure des pavillons (2,5 m). L'artiste devra garantir une bonne stabilité de son œuvre. Un dispositif (esthétique) permettant d'éviter tout vol sera mis en place par l'artiste. Si ces conditions ne sont pas remplies, l'œuvre risquera de ne pas être exposée.

#### ARCHITECTURE – 1 ou plusieurs projets

Faire deux chèques (français) pour l'inscription et les droits d'accrochage: 52€ + 350€ ou un virement unique de 432€ (banque étrangère uniquement). Plans et photos sur panneaux rigides avec système d'accrochage obligatoire, aisé et fiable.

Écran vidéo. Dimension de cimaise disponible: 2 m de largeur maximum. Maquettes avec socle.

#### ART SINGULIER – 1 œuvre

Faire deux chèques (français) pour l'inscription et les droits d'accrochage: 52€ + 350€ ou un virement unique de 432€ (banque étrangère uniquement).

Peinture; Œuvres murales de toute sorte (tableaux en relief, art récup', sculptures, textiles...); Sculptures sur pied ou sur socle (socle à fournir voir paragraphe sculpture); Matériaux et techniques divers, à préciser sur le formulaire.

Dimensions: 2 m linéaires maximum et système d'accrochage obligatoire et fiable.

Si encadrement, plexiglas uniquement (verre interdit)

#### ART ENVIRONNEMENTAL

##### 1 œuvre ou 1 ensemble

Faire deux chèques (français) pour l'inscription et les droits d'accrochage: 52€ + 350€ ou un virement unique de 432€ (banque étrangère uniquement). Dimensions: largeur 2 m maximum. Préciser sur le formulaire les matières employées: vitrail, tapisserie, mosaïque, mobilier... Système d'accrochage obligatoire. Le cas échéant, la vitrine et l'installation électrique sont à la charge de l'artiste. Fournir un plan d'installation.

#### LIVRES D'ARTISTES – 1 livre

Faire deux chèques (français) pour l'inscription et les droits d'accrochage: 52€ + 160€ ou un virement unique de 242€ (banque étrangère uniquement). Description détaillée: titre, dimensions, écrivain, techniques employées pour l'impression et l'illustration.

La norme d'exposition est de 1 livre par artiste. Néanmoins, pour des formats de livre ouvert d'une largeur inférieure à 30 cm, 2 ouvrages pourront être acceptés. Pour les œuvres au mur, seules les gravures sous passe-partout (avec système d'accrochage), sans cadre ni vitre seront acceptées. Dans tous les cas, la surface attribuée à chaque artiste, sera équilibrée en fonction du nombre d'exposants et d'œuvres.

#### GRAVURE – 1 à 3 œuvres

Faire deux chèques (français) pour l'inscription et les droits d'accrochage: 52€ + 165€ ou un virement unique de 247€ (banque étrangère uniquement).

Toutes les techniques de gravure sur cuivre ou sur bois.

Formats :

Soit: 1 gravure supérieure à 56 x 76 cm

Soit: 2 gravures 56 x 76 cm (jésus)

Soit: 2 gravures 65 x 50 cm (raisin)

Soit: 3 gravures ne dépassant pas 60 x 40 cadre compris

Encadrement sous plexiglas de qualité avec baguette sobre.

Système d'accrochage obligatoire et fiable.

#### ART DIGITAL - VIDÉO – 1 œuvre

Faire deux chèques (français) pour l'inscription et les droits d'accrochage: 52€ + 350€ ou un virement unique de 432€ (banque étrangère uniquement). Dimensions: 2 m linéaires maximum et système d'accrochage obligatoire et fiable. Description détaillée, techniques utilisées,... Envoyer DVD descriptif.

Si vidéo: Envoyer un DVD de la vidéo et de description. L'écran de présentation de l'œuvre devra avoir des dimensions entre 61 et 117 cm de diagonale. L'écran devra être esthétique et posé sur un support noir d'une hauteur de 80cm de hauteur minimum. Des casques audio devront être fournis avec l'écran et le support. La lecture de la vidéo se fera par clé USB branchée à l'écran.

#### DESSIN - PEINTURE À L'EAU

##### 1 ou 2 œuvres

Faire deux chèques (français) pour l'inscription et les droits d'accrochage: 52€ + 350€ ou un virement unique de 432€ (banque étrangère uniquement).

Crayon, fusain, encre de chine... Aquarelle, gouache, pastel, vinyle sur papier... planches de bandes dessinées ou dessins d'illustration...

Encadrement sobre - sous plexiglas de qualité uniquement (verre interdit) avec baguette sobre, ou sans vitre.

Système d'accrochage obligatoire, aisé et fiable.

Dimensions: 2 m x 2 m maximum pour 1 ou 2 œuvres de même format et de cohérence thématique

## RÈGLEMENT EXPOSANT

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION 15 AVRIL**

### Les artistes disposent de 2 canaux pour faire acte de candidature

#### LE CANAL TRADITIONNEL PAR COURRIER POSTAL

**PIÈCES À FAIRE FIGURER DANS LE DOSSIER DE CANDIDATURE,  
À NOUS RETOURNER PAR VOIE POSTALE**

1. Le formulaire de candidature (modèle joint). Ce document doit être rempli et signé.

2. Les documents destinés au jury de sélection et au catalogue.

Vous êtes priés de fournir :

> 2 visuels sur papier photo 10 x 15 cm de l'œuvre (récente) que vous soumettez au jury du Salon d'Automne

> Une clé USB ou un CD étiqueté à votre nom, contenant la photo de l'œuvre que vous proposez d'exposer au Salon d'Automne (format tiff, jpeg, eps, ou équivalent, de 300dpi) et au format colorimétrique RVB ou CMJN Ces documents doivent être réalisés par un professionnel.

Chaque document doit porter au dos ou inscrit sur le support informatique : nom, prénom, titre de l'œuvre, format, technique, année d'exécution. Repérer haut et bas sur les photos. Merci de veiller à la qualité de vos envois. Les documents de mauvaise qualité seront refusés.

3. Le paiement des droits et frais afférents à votre candidature et aux droits d'accrochage. (N'oubliez pas de dater et signer les chèques correspondants).

4. Une enveloppe timbrée (de France) à votre adresse, pour les personnes résidant en France (Timbrée pour un envoi de 50 g) format A5.

**L'ensemble doit être glissé dans une enveloppe suffisamment affranchie, adressée au Salon d'Automne.**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET  
OU ILLISIBLE NE SERA PAS  
PRIS EN COMPTE ET SERA  
RENOVYÉ.**

#### LE CANAL D'INSCRIPTION EN LIGNE

**Ne tenez pas compte du formulaire en dernière page  
et rendez-vous sur [www.salon-automne.com](http://www.salon-automne.com)**

#### PIÈCES À FAIRE FIGURER DANS LE DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Le formulaire de candidature en ligne (lien « jotform » sur le site du Salon d'Automne), rempli sur votre ordinateur et envoyé au Salon en cliquant sur le lien « envoyer » figurant en bas de la dernière page du formulaire (si vous n'avez pas totalement rempli le formulaire, vous pouvez le reprendre, en notant l'adresse du lien en cours, ou en allant le chercher dans l'historique de votre navigateur internet, ou en l'enregistrant sur votre ordinateur. Ceci vous laissera un délai de 10 jours pour finir de remplir le formulaire en ligne).

2. Le fichier word ou pdf décrivant votre démarche artistique et votre CV (que vous téléchargerez dans la rubrique correspondante).

3. La photo destinée au jury de sélection et au catalogue. Celle-ci est téléchargée, par vos soins, sur le formulaire, en cliquant sur le lien « sélectionner un fichier » figurant sous la rubrique « pièce jointe (photo de l'œuvre) » indiquée sur le formulaire en ligne. Veillez à la qualité de l'image (format tiff, jpeg, eps, de 300dpi, et d'une taille entre 2Mo à 7Mo).

4. Le paiement ou le justificatif de paiement (référence du virement bancaire pour les étrangers) des droits et frais afférents à votre candidature. (N'oubliez pas de dater et signer les chèques correspondants, si vous payez par chèque). Si vous avez choisi le virement bancaire, vous devez ordonner le virement auprès de votre banque, le formulaire n'est pas autorisé à faire de prélèvement sur votre compte.

Les documents envoyés par voie postale (chèques, et le cas échéant les photos que vous n'avez pas pu télécharger) doivent être glissés dans une enveloppe suffisamment affranchie, adressée au Salon d'Automne.

PS : Merci de mentionner votre numéro d'inscription ainsi que votre nom d'artiste sur tous les documents envoyés à part (virement, courrier, courriel...)